



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**Point 12 a) de l'ordre du jour**

**CX/CAC 14/37/13-Add.1**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**  
**Trente-septième session, Centre international de conférences**  
**Genève (Suisse), 14-18 juillet 2014**

## **PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CODEX**

### **Fonds fiduciaire du Codex** **Rapport de suivi 2013**

## 1. Table des matières

Présentation succincte des résultats du Fonds fiduciaire du Codex .....	3
Produit 1-1. Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex.....	6
Produit 1-2. Participants satisfaits de leur participation .....	7
Produit 2-1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire du Codex .....	8
Produit 2-2. Participants satisfaits des activités de renforcement des capacités.....	9
Produit 3-1. Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire du Codex .....	10
Effet direct 1-1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex.....	10
Effet direct 1-2. Participations de tous les pays en développement aux réunions du Codex.....	11
Effet direct 1-3. Pays appuyant la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres.....	12
Effet direct 2-1. Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex ....	13
Effet direct 2-2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de demande dûment remplis .....	14
Effet direct 2-3. Capacités institutionnelles des pays .....	15
Effet direct 2-4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises.....	17
Effet direct 3-1. Les données scientifiques fournies par les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire contribuent aux débats au sein du Codex.....	19
Administration 1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, mais n'ayant pas participé aux réunions prévues .....	19
Administration 2. Satisfaction des bénéficiaires.....	20
Gestion 1. Satisfaction des parties prenantes .....	20
Incidences sur la gestion .....	22

## Présentation succincte des résultats du Fonds fiduciaire du Codex

Niveau de résultats	Indicateur	Évaluation	Action
Produit 1 (Participation parrainée)	1. Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex	<b>Évaluation de 2012: Très satisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Satisfaisant. Certains pays n'ont pas déposé de demande de soutien et des pays du groupe 4 n'étaient pas admissibles, faute de s'être acquittés de leur obligation de financement de contrepartie, ce qui a fait baisser le niveau de soutien.</b>	
	2. Participants satisfaits de leur participation	<b>Évaluation de 2012: Très satisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Satisfaisant. Le pourcentage de répondants ayant attribué une note de 4 ou plus au questionnaire de satisfaction a baissé.</b>	
Produit 2 (Renforcement de capacités réalisé)	1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire du Codex	<b>Évaluation de 2012: Satisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Satisfaisant.</b>	
	2. Participants satisfaits des activités de renforcement des capacités	<b>Évaluation de 2012: Satisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Satisfaisant. Le taux moyen de satisfaction pour tous les ateliers de 2013 dépasse la note cible de 4.</b>	
Produit 3 (Données scientifiques produites)	1. Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire du Codex	<b>Non évalué. Le projet sur les mycotoxines dans le sorgho progresse comme prévu.</b>	
Effet direct 1 (Participation renforcée)	1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex	<b>Évaluation de 2012: Satisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Satisfaisant. Le pourcentage de pays de la région Pacifique Sud-Ouest ayant continué de participer est faible.</b>	
	2. Participation de tous les pays en développement aux réunions du Codex	<b>Évaluation de 2012: Insatisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Satisfaisant. La tendance à la baisse s'est inversée en 2013.</b>	
	3. Pays appuyant la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres	<b>Évaluation de 2012: Insatisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Insatisfaisant. Le nombre de pays s'acquittant intégralement de leur obligation de financement de contrepartie continue de décroître.</b>	

Effet direct 2 (Participation renforcée)	1. Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex	<b>Évaluation de 2012: Insatisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Insatisfaisant. Aucune évolution significative du nombre de pays utilisant ce mode de participation.</b>	
	2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de demande dûment remplis	<b>Évaluation de 2012: Très insatisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Insatisfaisant. Le taux de pays respectant la date limite d'octobre pour le dépôt des demandes et la soumission des rapports demeure faible.</b>	
	3. Capacités institutionnelles des pays	<b>Évaluation de 2012: Insatisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Insatisfaisant. Les capacités institutionnelles nécessaires dans les pays pour soutenir une participation efficace aux réunions du Codex n'évoluent pas dans le bon sens.</b>	
	4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises	<b>Insatisfaisant. Indicateur évalué pour la première fois en 2013. Taux de réponse faible pour 3 ateliers sur 4.</b>	
Effet direct 3 (Les avis scientifiques contribuent au processus décisionnel du Codex)	1. Les données scientifiques fournies par les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire contribuent aux débats au sein du Codex.	<b>Non évalué.</b>	
Administration	1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, mais n'ayant pas participé aux réunions prévues	<b>Évaluation de 2012: Modérément satisfaisant.</b> <b>Évaluation de 2013: Satisfaisant. Le problème majeur continue d'être la réception des visas en temps voulu, ce qui est hors du contrôle du Secrétariat du Fonds fiduciaire.</b>	
	2. Satisfaction des bénéficiaires	<b>Satisfaisant. Indicateur évalué pour la première fois en 2013.</b>	
Gestion	1. Satisfaction des parties prenantes	<b>Évaluation de 2012: résultats satisfaisants, mais le taux de réponse des deux groupes de parties prenantes est très faible.</b>  <b>Une nouvelle évaluation sera effectuée en 2014.</b>	

**Légende: Noir = réclame une action urgente. Gris foncé = à suivre de près. Gris clair = non évalué. Aucune couleur de fond = progrès encourageants à poursuivre.**

## 2. Introduction

Ce document constitue le deuxième rapport de suivi complet du Projet et Fonds fiduciaire à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex ou Fonds fiduciaire). Il fait suite au projet de cadre de suivi et d'évaluation conçu pour le Fonds fiduciaire et présenté dans le document CX/CAC 12/35/13 Deuxième partie (Seizième rapport de situation du Fonds fiduciaire du Codex).

Les rapports de suivi ont pour but d'offrir une vue d'ensemble des activités du Fonds fiduciaire, axée sur les résultats et aisément accessible. Ils complètent les informations présentées dans les rapports annuels et fournissent en plus des données de résultats essentielles, accompagnées de commentaires plus analytiques présentés selon la logique programmatique cohérente adoptée pour le Fonds fiduciaire du Codex.

La chaîne de résultats s'appuie sur cette logique, telle que celle-ci est exposée dans le seizième rapport de situation (voir CX/CAC 12/35/13).

### Figure 1. Chaîne de résultats



Dans la chaîne de résultats, les produits contribuent à la réalisation des effets directs, qui, à leur tour, aident à obtenir les impacts souhaités afin de concrétiser, au final, l'objectif principal du Fonds fiduciaire du Codex (une pertinence accrue des normes du Codex) ainsi que le but de développement que le Fonds s'est fixé, à savoir améliorer la santé publique et la sécurité alimentaire en favorisant un meilleur approvisionnement en aliments plus salubres et plus nutritifs et en contribuant à la réduction des maladies d'origine alimentaire.

Le Rapport de suivi 2012 (CX/CAC 13/36/14-add.1) donnait des informations sur tous les indicateurs pour lesquels on disposait de données à la fin de l'année 2012 et reprenait à la fois des éléments fondés sur les données collectées régulièrement par le Fonds fiduciaire du Codex depuis un certain nombre d'années et des éléments supplémentaires recueillis pour la première fois en 2012 à la suite de l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation. Le Rapport de suivi 2013 rend compte pour la première fois de l'indicateur d'effet direct 2-4, «*Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises*», et du deuxième indicateur du niveau de résultats Administration, «*Satisfaction des bénéficiaires*». Ces deux nouveaux éléments d'information permettent au rapport de suivi de cette année de rendre compte encore plus précisément de la façon dont les produits contribuent ou non aux effets directs correspondants.

Le Rapport de suivi 2013 contient toujours des sections présentant succinctement les résultats du Fonds fiduciaire du Codex et les incidences sur la gestion telles qu'elles ressortent du suivi de la performance pour 2012. Ces sections abordent tout changement global observable sur l'année écoulée et permettent d'évaluer si les actions de gestion qui étaient prévues ont bien été prises et comment les actions futures peuvent contribuer aux résultats escomptés.

Ces rapports de suivi annuels fourniront aux membres du Codex des informations nouvelles et utiles, on l'espère, sur les résultats des activités qui reçoivent le soutien du Fonds fiduciaire du Codex. Alors que nous vivons l'avant-dernière année du Fonds, les données et informations réunies dans les rapports de suivi représentent une contribution essentielle à l'évaluation finale du projet et aux débats en cours sur l'initiative qui lui succédera.

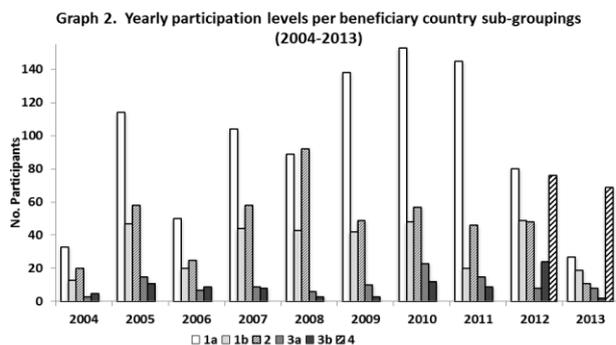
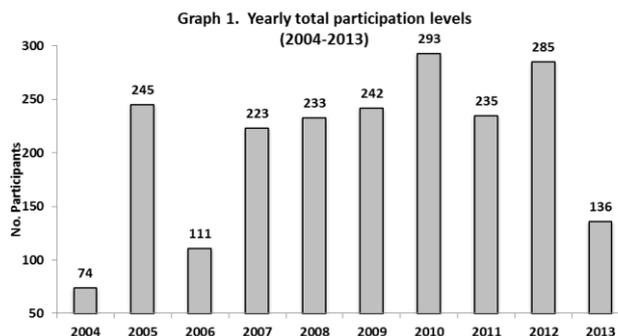
### 3. Données du suivi

#### Produit 1-1. Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex

<b>Question du suivi</b>	Comment le nombre de participations parrainées a-t-il évolué?
<b>Indicateur</b>	Nombre de participations financées par le Fonds fiduciaire par sous-groupe de pays et par année.
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Satisfaisant. L'évaluation est passée de «Très satisfaisant» en 2012 à «Satisfaisant» en 2013. On constate une chute des participations parrainées dans la mesure où une majorité de pays sont désormais affranchis. La question des pays qui n'ont pas déposé de demande de soutien et de ceux du groupe 4 qui n'étaient pas admissibles, faute de s'être acquittés de leur obligation de financement de contrepartie, est préoccupante. La sous-représentation des femmes dans la participation au Codex s'est accentuée.</b>

La participation parrainée d'une année donnée est fonction des ressources dont dispose le Fonds fiduciaire du Codex et du nombre de demandes de soutien reçu.

La chute du nombre total des participations parrainées par le Fonds fiduciaire du Codex en 2013 s'explique par le fait qu'un grand nombre de pays se sont aujourd'hui affranchis de cette aide, que 28 pays qui auraient pu y prétendre n'en ont pas fait la demande et que le groupe consultatif FAO/OMS pour le Fonds fiduciaire a décidé de suspendre 14 pays du groupe 4 qui ne s'étaient pas acquittés de leur obligation de financement de contrepartie en 2013.

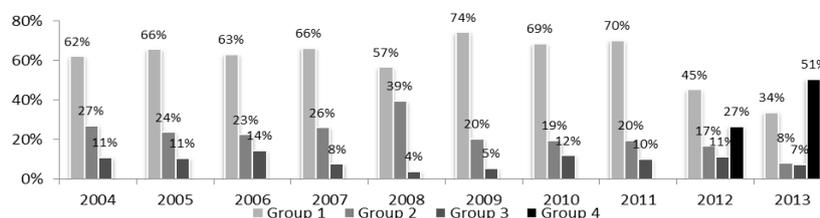


Dans le graphique 2, les taux de participation parrainée pour les groupes 1 et 3 reflètent également le nombre relativement élevé de pays à n'avoir pas déposé de demande de soutien en 2013 (47 pour cent des pays admissibles du groupe 1 et 44 pour cent de ceux du groupe 3).

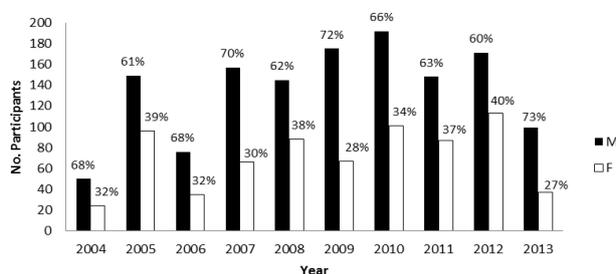
Le graphique 3 présente une mise à jour des pourcentages alloués aux quatre groupes de pays (pour la période 2004-2013). On note que les allocations au groupe 1 ont chuté, passant d'environ 70 pour cent sur la période 2009-2011 à 45 pour cent en 2012, puis à 34 pour cent en 2013. Cependant, la majorité des pays du groupe 4 qui

ont été réintégrés dans le Fonds fiduciaire du Codex appartenant à l'origine au groupe 1, ce qui ramène le pourcentage total de soutien alloué à ces pays à plus de 70 pour cent en 2012 et à plus de 80 pour cent en 2013.

Graph 3. Percentage of participations supported by country group (2004-2013)



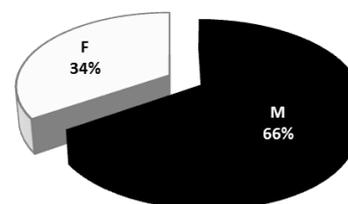
Graph 4. Percentage of supported participation in Codex - breakdown by sex (2004-2013)



La ventilation des participations parrainées en fonction du sexe des participants pour les années 2004-2013 est donnée par le graphique 4. Non seulement le déséquilibre persiste, mais il s'accroît en 2013, retrouvant un niveau similaire à celui de 2007 et 2009.

La proportion de femmes dans le total des participations parrainées est restée relativement stable depuis le premier rapport de suivi (34 pour cent en 2011, 35 pour cent en 2012, puis de nouveau 34 pour cent en 2013).

Graph 5. Total supported participations in Codex - breakdown by sex (2004-2013)



## Produit 1-2. Participants satisfaits de leur participation

Question du suivi	La participation aux réunions du Codex est-elle utile aux délégués pour les travaux futurs en rapport avec le Codex dans leur pays?
Indicateur	Participants satisfaits de leur participation au Codex et susceptibles de militer en faveur de cette participation dans l'avenir
Évaluation générale des progrès	<b>Satisfaisant. L'évaluation est passée de «Très satisfaisant» en 2012 à «Satisfaisant» en 2013. En moyenne, 82 pour cent des répondants ont attribué une note supérieure ou égale à 4 au questionnaire de satisfaction proposé pour 6 réunions du Codex, à comparer aux résultats de 2012, qui donnaient 90 pour cent de notes supérieures ou égales à 4 pour 3 réunions.</b>

Le questionnaire, élaboré et utilisé à titre expérimental en 2012<sup>1</sup> pour recueillir des données sur la satisfaction des participants, a été remis à tous les délégués qui bénéficiaient du soutien du Fonds fiduciaire du Codex lors de trois réunions supplémentaires fin 2013 et début 2014 (quarante-cinquième session du CCFH, sixième session du CCCF et quarante-sixième session du

<sup>1</sup> Le questionnaire de satisfaction des participants figure à l'Annexe 1 du document CX/CAC 14/37/13-add.1.

CCPR). Les réponses aux questions ont été données sur une échelle de 1 à 5, l'objectif visé étant une moyenne générale de 4.

Lorsqu'on consolide les données recueillies à l'occasion des six réunions évaluées, on obtient en moyenne une note supérieure ou égale à 4 sur l'ensemble des questions pour 82 pour cent des répondants, ce qui indique que la participation aux réunions du Codex continue de susciter un haut niveau de satisfaction. Cependant, si l'on considère les données collectées pour les trois réunions supplémentaires (la quarante-cinquième session du CCFH, la sixième session du CCCF et la quarante-sixième session du CCPR), on obtient des notes supérieures ou égales à 4 en moyenne pour 63 pour cent des répondants, soit un score nettement inférieur au résultat communiqué dans le Rapport de suivi 2012, puisque les répondants étaient 92 pour cent à avoir attribué en moyenne une note supérieure ou égale à 4 sur l'ensemble des questions (les réunions évaluées étaient la quarante-quatrième session du CCFH, la vingtième session du CCFICS et la quarante-cinquième session du CCFA).

Toutes réunions confondues, la section du questionnaire qui enregistre le taux de satisfaction le plus bas continue d'être celle qui traite de la participation à la réunion (12 pour cent de l'ensemble des participants lui attribuent une note inférieure ou égale à 3) À l'intérieur de cette section, les questions qui récoltent les notes les plus basses sont les suivantes:

- Question 8, mesurant l'impression des participants de pouvoir défendre comme il convient les positions nationales de leur pays lors de la réunion. Sur 54 répondants, 12 (22 pour cent) ont donné la note 3 (aucune note inférieure à 3).
- Question 9, mesurant la possibilité, pour le participant, de modifier les positions nationales lors de la réunion, si nécessaire, ou de disposer de mécanismes clairement définis de consultation avec les autorités nationales afin de modifier ces positions nationales. Sur 54 répondants, 18 (33 pour cent) ont donné une note inférieure ou égale à 3.

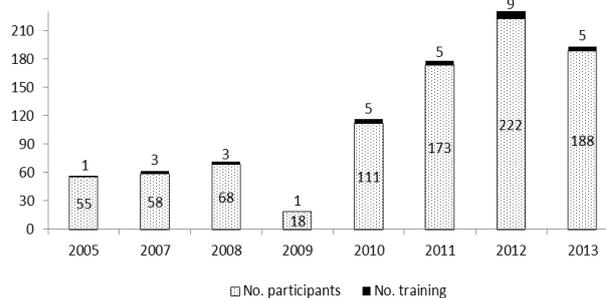
Le taux de satisfaction global (la part des répondants attribuant en moyenne une note supérieure ou égale à 4) de la section 1 portant sur les préparatifs en vue de la réunion a été de 89 pour cent, soit un niveau similaire à celui communiqué l'année précédente. À l'intérieur de cette section, la question 2, qui mesure l'impression des participants d'être arrivés à la réunion en étant correctement préparés, a obtenu le score le plus bas, puisque 15 pour cent des répondants lui ont attribué une note inférieure ou égale à 3, ce qui ne marque aucun changement par rapport à l'année précédente.

### **Produit 2-1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire du Codex**

<b>Question du suivi</b>	Comment le nombre de participants parrainés assistant aux activités de renforcement des capacités a-t-il évolué?
<b>Indicateur</b>	Nombre de participants soutenus par le Fonds fiduciaire par activité de renforcement des capacités et par année
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Toujours satisfaisant. La représentation des femmes est plus satisfaisante lorsque les participants sont parrainés pour suivre des cours de formation que lorsqu'ils le sont pour assister aux réunions du Codex.</b>

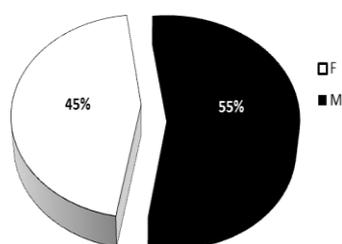
Après le chiffre record de neuf cours de formation soutenus en 2012, dont quatre ont eu lieu juste avant les sessions des comités de coordination régionale FAO/OMS<sup>2</sup>, seuls cinq cours ont bénéficié d'un soutien du Fonds fiduciaire en 2013, dont un juste avant la session du Comité régional de coordination pour l'Afrique. Ce niveau d'appui des cours de formation FAO/OMS en rapport avec le Codex est directement lié aux résultats d'un exercice de planification mené conjointement par les deux organisations en 2011 pour l'exercice biennal 2012-2013.

Graph 6. Participants supported to training courses (2005-2013)



La planification conjointe reposait sur des propositions reçues des fonctionnaires régionaux de la FAO et de l'OMS. Aucune proposition n'est venue de la région Amérique latine et Caraïbes en 2013, et la formation préalable à la session du CCNE n'a pas eu lieu faute du temps nécessaire à une préparation adéquate sur les plans technique et administratif. En 2014, huit cours de formation sont prévus, couvrant toutes les régions du Codex. Cela comprend un cours de formation FAO/OMS avant chacun des quatre comités de coordination régionale.

Graph 7. Percentage of supported participants in Codex training - breakdown by sex (2005-2013)



La participation des femmes aux cours de formation du Codex avec le soutien du Fonds fiduciaire reste stable, à 45 pour cent, et se maintient à un niveau légèrement supérieur à celui de leur participation générale aux réunions du Codex parrainées par ce même fonds. Pour élucider cette question, il faudrait étudier les mécanismes qui président au choix des délégués aux sessions et aux cours de formation du Codex et examiner la ventilation par sexe du fichier des candidats disponibles au niveau national pour prendre part aux activités du Codex. Cette enquête sort du cadre des rapports de suivi du Fonds fiduciaire du Codex.

## Produit 2-2. Participants satisfaits des activités de renforcement des capacités

<b>Question du suivi</b>	Les connaissances acquises aux cours des activités de développement des capacités ont-elles des chances d'être appliquées dans les administrations nationales de manière à promouvoir la participation au Codex?
<b>Indicateur</b>	Participants satisfaits des activités de développement des capacités et susceptibles de les appliquer dans les administrations nationales dont ils dépendent
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Toujours satisfaisant dans l'ensemble. Tous les ateliers ont obtenu une note supérieure à 4.</b>

<sup>2</sup> Comités régionaux de coordination 2012: Comité régional de coordination pour l'Europe (CCEURO); Comité régional de coordination pour l'Asie (CCASIA); Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Sud-Ouest du Pacifique (CCNASWP); Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC). Comités régionaux de coordination 2013: Comité régional de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA); Comité régional de coordination pour le Proche-Orient (CCNE).

Le questionnaire d'évaluation de fin d'atelier, élaboré et utilisé à titre expérimental en 2012<sup>3</sup>, a été remis à tous les participants parrainés par le Fonds fiduciaire à l'issue de cinq cours de formation organisés en 2013. Toutefois, des problèmes dans le formulaire ayant servi à l'évaluation de l'atelier préalable à la session du CCAFRICA n'ont pas permis d'exploiter les données recueillies; les résultats reposent donc sur quatre cours de formation. Les réponses aux questions ont été données sur une échelle de 1 à 5, l'objectif visé étant une moyenne générale de 4.

Le taux moyen de satisfaction pour l'ensemble des ateliers de 2013 a été de 4,48. Il est identique à celui de 2012, indiquant un maintien du taux de satisfaction global élevé des participants parrainés par le Fonds fiduciaire en ce qui concerne les cours de formation du Codex. Les notes de satisfaction globale des huit ateliers pris individuellement sont allées de 4,47 pour l'atelier technique FAO/OMS sur l'analyse du risque chimique dans la filière alimentaire, qui s'est tenu en Chine en mars 2013, à 4,65 pour l'atelier FAO/OMS/SADC, destiné aux points de contact du Codex auprès des États membres de la SADC, sur la mise en œuvre des normes et des directives du Codex relatives aux produits frais, aux poissons et aux produits de la pêche, atelier qui s'est tenu au Mozambique en novembre 2013.

Les résultats complets des évaluations de fin de formation sont présentés dans les rapports relatifs aux cours et ateliers, publiés sur le site web du Fonds fiduciaire du Codex au fur et à mesure de leur mise à disposition. Quant aux évaluations de suivi menées sur une sélection de cours dispensés en 2012 avec le soutien du Fonds fiduciaire, et qui visaient à apprécier la mise en application des connaissances acquises durant les cours, leurs résultats sont communiqués dans la section consacrée à l'indicateur de «l'effet direct 2-4».

### **Produit 3-1. Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire du Codex**

<b>Question du suivi</b>	Le Fonds fiduciaire a-t-il contribué à améliorer les données scientifiques et techniques fournies dans les débats du Codex?
<b>Indicateur</b>	Données produites grâce à des projets bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Il sera rendu compte de cet indicateur dans le Rapport de suivi 2014.</b>

Cet indicateur sera évalué pour la première fois six mois après la fin du projet en cours visant à recueillir des données sur les mycotoxines présentes dans le sorgho dans quatre pays. Le projet continue de se dérouler comme prévu, et un rapport intérimaire a été établi pour la huitième session du Comité sur les contaminants dans les aliments (voir CX/CF 14/8/3). Des informations résumées sur les projets sont également disponibles dans les documents CX/CAC 14/37/13 et CX/CAC 14/37/14.

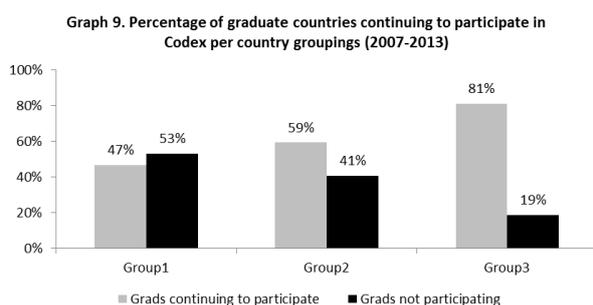
### **Effet direct 1-1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex**

<b>Question du suivi</b>	Les pays affranchis continuent-ils de participer aux réunions du Codex lorsque leur participation n'est plus soutenue par le Fonds fiduciaire?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage des pays affranchis qui continuent de participer aux comités du Codex une fois sortis du Fonds fiduciaire
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Toujours satisfaisant dans l'ensemble, mais avec des disparités régionales. Le faible taux de pays de la région Pacifique Sud-Ouest qui continuent de participer est particulièrement préoccupant.</b>

<sup>3</sup> Le modèle de questionnaire de fin d'atelier figure à l'Annexe 2 du document CX/CAC 14/37/13-add.1.

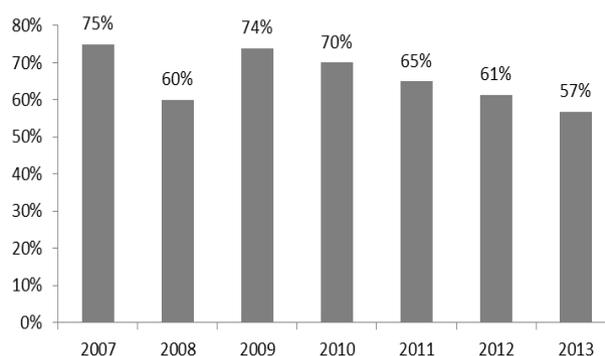
Sur la période 2007-2013, 66 pour cent de pays affranchis en moyenne ont continué de participer à au moins une réunion du Codex par an dans les années qui ont suivi leur sortie du Fonds fiduciaire.

Le graphique 9 indique que les pays du groupe 3 présentent des taux relativement élevés de participation après sortie du Fonds, tandis que ceux des groupes 1 et 2 ont davantage de difficultés à maintenir cette participation.



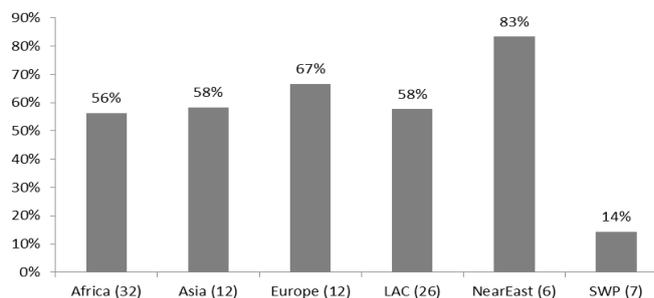
Les différences de taux de maintien de la participation des autres régions sont faibles et doivent être appréciées au vu du nombre de pays affranchis dans chaque région, tel qu'indiqué sur le graphique.

**Graph 8. Percentage of graduates continuing to participate in Codex after graduation (2007-2013)**



Le graphique 10 présente ces mêmes pourcentages par région. Le faible pourcentage obtenu par la région Pacifique Sud-Ouest du Codex fait clairement ressortir que les petits États insulaires en développement de cette région éprouvent des difficultés à maintenir leur participation.

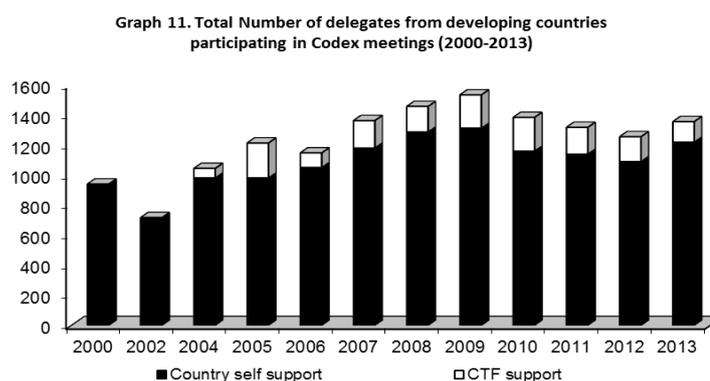
**Graph 10. Percentage of graduates continuing to participate in Codex per region (2007-2013)**



## Effet direct 1-2. Participations de tous les pays en développement aux réunions du Codex

<b>Question du suivi</b>	La participation au Codex des pays en développement a-t-elle en général évolué?
<b>Indicateur</b>	Nombre total de délégués des pays en développement et des pays à économie en transition participant aux réunions du Codex
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Très satisfaisant. La tendance à la baisse s'est inversée en 2013.</b>

Les données relatives au «soutien autonome» indiquées dans le graphique 11 sont collectées par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex à partir des listes de participants qui figurent dans le rapport officiel des réunions du Codex<sup>4</sup>. Les rapports de suivi 2011 et 2012 soulignaient la diminution constante du nombre de délégués appartenant aux pays en



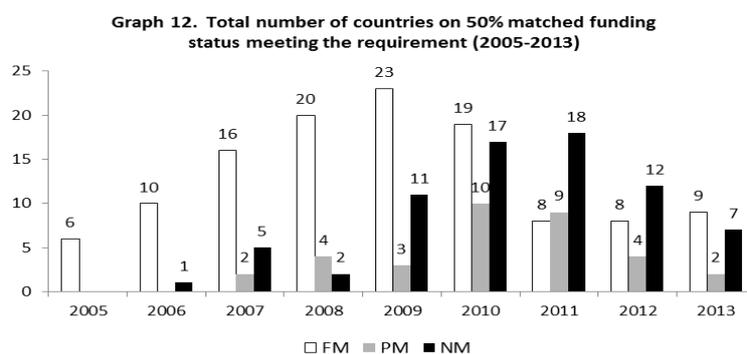
développement ou aux pays à économie en transition lors des réunions du Codex après 2009. Les données de 2013 montrent que cette tendance s'est inversée.

Depuis 2010, sur le total des participants aux réunions du Codex venus de pays en développement et de pays à économie en transition, la part de ceux qui sont parrainés par le Fonds fiduciaire du Codex baisse (16 pour cent en 2010, 14 pour cent en 2011, 13 pour cent en 2012 et 11 pour cent en 2013). Cette évolution correspond à l'objectif assigné au Fonds fiduciaire, à savoir transférer progressivement aux pays l'entière responsabilité du soutien pendant les dernières années du Fonds.

### Effet direct 1-3. Pays appuyant la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres

<b>Question du suivi</b>	Les pays admissibles remplissent-ils leur obligation d'acquitter un financement de contrepartie de 50 pour cent?
<b>Indicateur</b>	Nombre total des pays admissibles devant acquitter un financement de contrepartie de 50 pour cent qui utilisent une ou plusieurs options pour assurer ce financement
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Insatisfaisant.</b>

Les rapports de suivi 2011 et 2012 soulignaient le fait que les pays tenus d'assumer un financement de contrepartie de 50 pour cent avaient tendance à ne pas s'acquitter de cette obligation. En 2010, 37 pour cent des pays n'avaient pas du tout rempli leur obligation de financement de contrepartie.



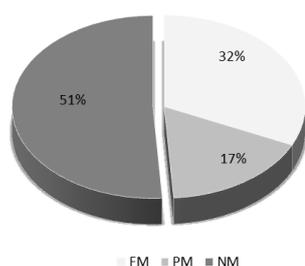
<sup>4</sup> Les comités régionaux de coordination FAO/OMS ne sont pas compris, car, les années où ils se réunissent, la participation des pays en développement et des pays à économie en transition à leurs réunions régionales respectives augmente toujours.

En 2011, cette proportion est passée à 51 pour cent et en 2012, elle était de 50 pour cent. En 2013, la proportion est retombée à 38,8 pour cent<sup>5</sup>.

Les rapports précédents avaient observé que les pays qui avaient le plus de difficulté à assumer le financement de contrepartie requis étaient ceux du groupe 1, mais après avoir chuté, de 22 pour cent en 2011 à 14 pour cent en 2012, la proportion des pays s'acquittant entièrement de leur obligation dans ce domaine est remontée en 2013, atteignant 33 pour cent. Cependant, cette progression ainsi que la diminution générale du nombre de pays ne remplissant pas leur obligation de financement de contrepartie doivent être examinées en tenant compte du fait que six pays qui pouvaient prétendre à bénéficier du Fonds fiduciaire du Codex en 2013 moyennant un financement équivalent à 50 pour cent de leur part n'ont pas déposé de demande en 2013. Cette auto-exclusion introduit un biais puisque les pays les moins susceptibles de remplir leur obligation de financement de contrepartie ne sont pas compris dans les données, faute d'avoir sollicité une aide.

Au sujet des pays qui ne s'acquittaient pas de leur obligation de financement de contrepartie, on faisait remarquer, dans le Rapport de suivi 2011, qu'il faudrait les observer de près à mesure que leur sortie du Fonds approchait, afin de s'assurer que tout était fait au niveau national pour mettre en place l'appui politique et économique nécessaire à une participation durable au Codex; cette remarque reste d'actualité.

Graph 13. Pourcentage de pays du Groupe 4 à 50% correspondant à l'état de financement en 2013



Le graphique 13 montre que les pays qui ont été réintégrés dans le Fonds fiduciaire du Codex au moyen du nouveau groupe 4 continuent de rencontrer des difficultés pour assurer le financement de contrepartie requis. Ce financement est sous surveillance pour les groupes 1, 2 et 3, mais il constitue une obligation pour tous les pays du groupe 4. Si ceux-ci ne parviennent pas à s'acquitter de leur obligation, le soutien du Fonds fiduciaire du Codex est suspendu aussi longtemps que ces pays ne sont pas en mesure d'assurer, au niveau national, l'appui politique et économique nécessaire pour participer durablement au Codex, mesuré par la participation de ces pays à deux réunions prioritaires du Codex durant l'année civile. La proportion des pays du groupe 4 ne s'acquittant pas de leur obligation de financement de contrepartie a augmenté, passant de 37 pour cent en 2012 à 51 pour cent en 2013, tandis que la part des pays remplissant partiellement leurs obligations diminuait, de 22 pour cent en 2012 à 17 pour cent en 2013, et que celle des pays remplissant entièrement leur obligation reculait, de 41 pour cent en 2012 à 32 pour cent en 2013. Ces évolutions continueront d'être surveillées dans le cadre du Rapport de suivi 2014, et la FAO et l'OMS en tireront des enseignements en vue de la mise en place de l'initiative qui succédera au Fonds fiduciaire du Codex.

<sup>5</sup> Obligations entièrement remplies (ER): groupes 1a et 1b = trois participations autofinancées au cours de l'année; groupe 2 = trois participations autofinancées au cours de l'année; groupes 3a et 3b = une ou deux participations autofinancées au cours de l'année (selon le niveau de soutien du Fonds fiduciaire du Codex).

Obligations partiellement remplies (PR): groupes 1a et 1b = une ou deux participations autofinancées au cours de l'année; groupe 2 = une ou deux participations autofinancées au cours de l'année; groupes 3a et 3b = une participation autofinancée au cours de l'année.

Obligations non remplies (NR): aucune participation autofinancée au cours de l'année (pour tous les groupes).

## Effet direct 2-1. Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex

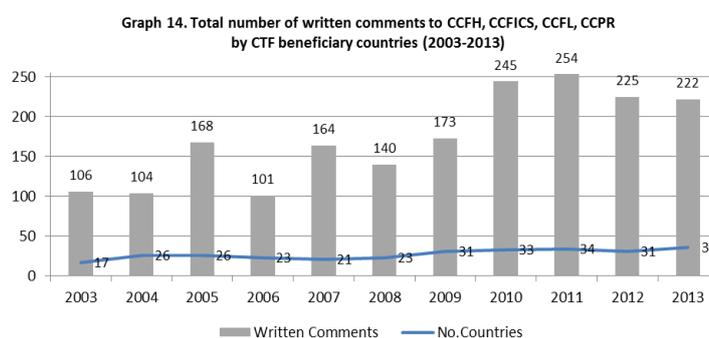
<b>Question du suivi</b>	Comment la participation aux travaux du Codex des pays admissibles évolue-t-elle?
<b>Indicateur</b>	Pays admissibles soumettant des observations écrites au Codex
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Encore insatisfaisant. Aucune évolution significative du nombre de pays utilisant ce mode de participation.</b>

Les observations écrites soumises par les pays en développement et les pays à économie en transition<sup>6</sup> aux quatre comités du Codex (CCFH, CCFL, CCPR et CCFICS) sont présentées sous forme de tableau pour la période allant de 2003 (avant le démarrage du Fonds fiduciaire du Codex) à 2013.

Ces quatre comités ont été choisis car ce sont ceux auxquels les pays du Fonds fiduciaire du Codex donnent le plus souvent la priorité.

Le nombre total d'observations écrites soumises aux réunions du Codex visées par les pays admissibles au Fonds fiduciaire est resté supérieur à 200 ces dernières années, un chiffre nettement plus élevé que celui enregistré avant 2010.

Deux nouveaux pays ont présenté des observations écrites pour la première fois en 2013, ce qui fait de cette année celle au cours de laquelle le nombre de pays ayant soumis des observations écrites a été le plus élevé.



## Effet direct 2-2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de demande dûment remplis

<b>Question du suivi</b>	Les pays admissibles au Fonds fiduciaire ont-ils renforcé leurs capacités à planifier et solliciter un soutien pour la participation aux comités du Codex?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage des pays admissibles soumettant leurs demandes de soutien dûment remplies et leurs rapports au 31 octobre ou à la mi-janvier
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Encore insatisfaisant. Au 31 octobre 2012, 20 pour cent des pays avaient soumis des demandes de soutien dûment remplies et étaient à jour dans leurs rapports. Au 15 janvier 2014, 76 pour cent des demandes de soutien déposées par les pays étaient complètes.</b>

Un premier niveau de référence a été établi pour cet indicateur à l'occasion du processus de dépôt des demandes de 2012. La date limite de dépôt des demandes de soutien est toujours le 31 octobre de l'année précédant le versement des aides. Le tableau 1 ci-dessous montre l'évolution de cet indicateur lors des trois dernières années. Entre 2013 et 2014, le nombre de demandes de soutien dûment remplies déposées à la date butoir du 31 octobre a progressé de 8 pour cent et le nombre de celles

<sup>6</sup> Tous les pays qui ont pu prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire ont été inclus. Seuls font exception les pays de la région Europe du Codex qui étaient membres de l'UE, ou qui le sont devenus après 2002, car, pour une grande partie des points de l'ordre de jour examinés par les comités du Codex, l'UE présente des observations écrites communes à l'ensemble de ses membres. Chaque fois qu'un pays était mentionné dans une note de bas de page d'un rapport de session du Codex comme ayant soumis des observations écrites relatives à un point spécifique de l'ordre du jour, l'information a été entrée dans un tableau Excel indiquant le pays, la région, l'année, le nom du comité, la session, le point d'ordre du jour et les références du document.

reçues au 15 janvier de l'année au cours de laquelle le soutien a été apporté a augmenté de 24 pour cent.

**Tableau 1<sup>7</sup>**

	2012	2013	2014
Nombre de pays admis à déposer une demande de soutien	97	92	79
Nombre de pays ayant déposé une demande de soutien	71	56	54
Nombre de demandes de soutien dûment remplies <sup>8</sup> déposées au 31 octobre	Non calculé <sup>9</sup>	7 (12 %)	11 (20 %)
Nombre de demandes de soutien dûment remplies déposées au 15 janvier	36	29 (52 %)	41 (76 %)

Le nombre de pays ayant déposé des demandes de soutien dûment remplies avant la date limite demeure faible, et ce malgré les efforts considérables déployés par les bureaux régionaux et les bureaux de pays de la FAO et de l'OMS en 2014 afin d'alerter les pays à l'approche de l'échéance et d'aider ces derniers dans leurs démarches. Le nombre de demandes dûment remplies déposées au 15 janvier 2014 est plus encourageant, mais, comme cela a déjà été souligné dans les rapports précédents, il peut être considéré comme une conséquence du temps qu'y consacre le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex, qui affecte la quasi-totalité de ses ressources humaines au suivi de ces dossiers pendant deux mois.

### Effet direct 2-3. Capacités institutionnelles des pays

<b>Question du suivi</b>	Les capacités institutionnelles nécessaires dans les pays pour assurer une participation efficace aux réunions du Codex sont-elles en place?
<b>Indicateur</b>	Qualité des travaux préliminaires, de la participation aux réunions et du suivi après ces dernières telle qu'elle ressort des rapports obligatoires des participants.
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Insatisfaisant. Les capacités institutionnelles nécessaires dans les pays pour soutenir une participation efficace aux réunions du Codex ne semblent pas évoluer dans le bon sens.</b>

Les nouvelles données et informations utilisées pour établir cet indicateur sont tirées de l'analyse des rapports dus par les participants pour l'année 2011<sup>10</sup> et font suite aux informations fournies dans le Rapport de suivi 2012.

Les données et informations confirment la constatation formulée dans le Rapport de suivi 2012, selon laquelle, dans l'ensemble, la quantité et la qualité des travaux préliminaires, de la participation aux réunions et du suivi après ces dernières évoluaient lentement et les changements étaient relativement faibles, et, dans certains domaines, les tendances encourageantes enregistrées précédemment s'étaient inversées en 2011. Plus de 90 pour cent des participants continuent d'indiquer qu'ils suivent un processus de préparation sous une forme ou une autre avant de se rendre aux réunions du Codex. En

<sup>7</sup> Les années indiquées sont celles pour lesquelles le soutien est sollicité.

<sup>8</sup> Tous les critères évalués sur le formulaire de demande sont entièrement remplis; le pays est à jour dans les rapports qu'il doit soumettre en tant que participant et s'est acquitté de son obligation de financement de contrepartie (pour les pays du groupe 4).

<sup>9</sup> Demandes antérieures à la date de première utilisation du cadre de suivi et d'évaluation, et donc non comptabilisées.

<sup>10</sup> Le décalage tient au fait que l'ensemble des rapports obligatoires relatifs à une année donnée n'est disponible qu'un an après. Ainsi, dans le cadre du processus de dépôt des demandes de soutien de 2014, les rapports des participants doivent être à jour dans le système en ligne pour la période allant d'août 2012 à juillet 2013 (jusques et y compris la participation à la CCA).

dépité du fait que, pour la période 2009-2011, 87 pour cent des participants en moyenne ont déclaré avoir pris une part active aux réunions du Codex, les données montrant une participation efficace aux réunions du Codex demeurent très éparées et ne permettent pas de dégager une tendance claire. Les effets au niveau national résultant de la participation, qui avaient été relevés dans le Rapport de suivi 2012 comme évoluant positivement, se sont inversés maintenant que l'on tient compte des données issues des rapports obligatoires établis par les participants à partir de 2011<sup>11</sup>.

### *Préparatifs en vue de la réunion*

La proportion de pays ayant répondu que des préparatifs avaient été entrepris sous une forme ou une autre dans la perspective de la réunion du Codex est demeurée relativement stable (93 pour cent en 2009, 94 pour cent en 2010 et 92 pour cent en 2011). Les formes de préparation les plus courantes ont continué d'être les sessions des comités nationaux du Codex (CNC), le partage des documents du Codex ou les réunions entre parties prenantes. Entre 2010 et 2011, on a pu observer que toutes les formes citées de préparation à la réunion avaient progressé. On notera en particulier qu'en 2011, 88 pour cent des personnes interrogées ont mentionné le partage des documents du Codex, soit une augmentation de 23 pour cent par rapport à 2010. Parmi les personnes ayant indiqué qu'aucun processus préparatoire n'avait eu lieu (8 pour cent des répondants aussi bien en 2010 qu'en 2011), les raisons les plus souvent invoquées étaient les suivantes: première participation; CNC non créé ou inactif; et problèmes de coordination avec le CNC.

### *Participation à la réunion*

Le nombre de délégués faisant état d'une participation active pendant la session du Codex est resté relativement stable entre 2009 et 2011 (88 pour cent en 2009, 86 pour cent en 2010 et 87 pour cent en 2011). Le motif le plus souvent avancé par les délégués pour justifier leur relative passivité demeure le fait qu'il s'agissait de leur première participation. Cependant, les délégués qui n'en étaient pas à leur première réunion du Codex ont été plus nombreux à répondre qu'ils étaient intervenus entre une et cinq fois et qu'ils avaient pris part à des réunions de coordination régionales et sous-régionales, tandis que les nouveaux participants ont été plus nombreux à répondre qu'ils étaient intervenus à six reprises ou plus et ont montré une participation légèrement plus forte aux sessions de travail informelles. Il s'agit là d'un changement par rapport aux périodes précédentes, au cours desquelles les participants «réguliers» à la réunion avaient fait part d'une participation plus active dans toutes les catégories.

### *Processus d'après réunion et effets directs*

**Tableau 2**  
**Effet directs des processus d'après réunion au niveau national**

	2008	2009	2010	2011
Recommandations sur la suite à donner	46 %	90 %	76 %	69 %
Élaboration de normes nationales	31 %	57 %	58 %	42 %
Changements dans les législations/réglementations relatives à l'alimentation	19 %	30 %	39 %	25 %
Changements dans les systèmes de sécurité sanitaire des aliments	4 %	25 %	32 %	25 %
Changements dans l'infrastructure Codex	17 %	17 %	20 %	17 %

<sup>11</sup> Il convient, toutefois, d'appréhender cette évolution avec prudence, car il se pourrait que les réponses fournies par les participants dans les rapports en ligne portent la marque d'une meilleure connaissance de ce que l'on entend par participation active ou d'un effort pour établir les rapports de façon soignée et exhaustive.

Dans le Rapport de suivi 2012, le tableau ci-dessus indiquait que la participation aux réunions du Codex paraissait contribuer à des changements positifs au niveau national, mais il semblerait que cette tendance soit en train de s'inverser au vu de la baisse des valeurs en pourcentage dans toutes les catégories d'effets directs des processus d'après réunion. Les données issues des rapports établis par les participants pour l'année 2012 devront être analysées pour déterminer si cette tendance se poursuit.

Les principales parties prenantes intervenant dans les processus d'après réunion étaient les organes gouvernementaux, qui représentaient 87 pour cent de l'ensemble des parties prenantes en 2009 et 2010 et 91 pour cent en 2011. Arrivaient ensuite le secteur de l'alimentation (dont le niveau de participation indiqué était de 61 pour cent en 2009, 75 pour cent en 2010 et 67 pour cent en 2011) et les consommateurs (avec un niveau de participation communiqué de 52 pour cent en 2009, 61 pour cent en 2010 et 55 pour cent en 2011). Ces nouvelles données de 2011 ne confirment donc pas la tendance possible relevée dans le Rapport de suivi 2012, qui indiquait que toutes les parties prenantes en dehors des autorités nationales contribuaient de plus en plus aux processus d'après réunion au niveau national.

#### **Effet direct 2-4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises**

<b>Question du suivi</b>	Les participants aux activités de renforcement des capacités appliquent-ils les connaissances acquises pour améliorer leur contribution à l'établissement des normes Codex?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités déclarant qu'ils appliquent les connaissances acquises grâce à ces activités.
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Compte tenu des données et informations collectées et des faibles taux de réponse à 3 des 4 questionnaires de suivi des cours, il n'est pas possible de tirer des conclusions claires. Plus de 65 pour cent des répondants, tous cours confondus, ont indiqué avoir totalement ou partiellement réalisé quelques activités à l'issue de leur formation.</b>

Des évaluations complémentaires ont été menées pour quatre formations FAO/OMS ayant bénéficié du soutien du Fonds fiduciaire du Codex en 2012:

1. Atelier FAO/OMS sur le thème «Faciliter la participation du secteur privé à la définition des positions nationales et régionales sur les questions du Codex dans les pays partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)» (Tanzanie, décembre 2012).
2. Cours de formation FAO/OMS sur le renforcement des capacités pour les activités du Codex dans différents pays de la région Europe et Asie centrale (Kirghizistan, octobre 2012).
3. Cours de formation préparatoire sur le travail du Codex Alimentarius, destiné à des participants venus de Djibouti et de Somalie (Djibouti, octobre 2012).
4. Atelier technique régional FAO/OMS préalable au Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) sur le thème de l'évolution du Codex intéressant les États insulaires du Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée, septembre 2012).

Environ 15 à 18 mois après les formations/ateliers, tous les participants ont reçu un questionnaire destiné à évaluer dans quelle mesure ils étaient parvenus à mettre les connaissances/compétences acquises durant les cours au service des travaux du Codex, aux niveaux national, régional ou international. Les questionnaires comprenaient trois parties.

- La première était destinée à évaluer dans quelle mesure les participants avaient pu entreprendre les activités/actions qu'ils avaient mises en avant dans les évaluations de fin d'atelier.

- La deuxième s'intéressait plus précisément à la manière dont les participants avaient été en mesure d'appliquer les connaissances et les compétences acquises durant l'atelier et, lorsque cela n'avait pas été possible, aux obstacles qu'ils avaient rencontrés.
- La troisième donnait la possibilité aux participants de fournir des informations qualitatives supplémentaires à l'appui de leurs réponses en présentant les activités entreprises à la suite de la participation au cours de formation/à l'atelier (certains questionnaires combinaient les parties 2 et 3).

Les données collectées pour l'indicateur de l'effet direct 2-4 sont tirées de la partie 1 du questionnaire. Les parties 2 et 3 sont exploitées par le Siège et les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS comme un retour d'informations essentiel sur la qualité et la facilité de mise en pratique des cours de formation FAO/OMS sur le Codex et pour éclairer la conception et la mise en œuvre des futurs cours.

Les taux de réponse aux questionnaires de suivi ont été variables: 32 pour cent pour l'atelier organisé en Tanzanie; 74 pour cent pour le cours de formation au Kirghizistan; 21 pour cent pour le cours de formation préparatoire tenu à Djibouti; 15 pour cent pour l'atelier technique régional préalable au CCNASWP en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il n'y a pas eu de collecte systématique, pour chaque questionnaire de suivi, de données et d'informations qui permettraient d'expliquer les faibles taux de réponse. Des informations anecdotiques montrent que, dans le cas de l'atelier technique régional préalable au CCNASWP, un certain nombre de participants ne travaillaient plus sur des sujets liés au Codex dans leur pays ou avaient changé d'emploi.

Il est difficile de procéder à des généralisations à partir des données et informations fournies, notamment dans les cas où le taux de réponse est faible. Les points ci-après résument certaines constatations:

- S'agissant de l'atelier qui s'est tenu en Tanzanie, 66,6 pour cent des répondants ont indiqué avoir intégralement mené à bien des activités destinées à renforcer la participation du secteur public ou privé au développement d'activités nationales d'élaboration de normes.
- Pour 88 pour cent des répondants ayant participé à l'atelier organisé au Kirghizistan, la formation leur a permis d'acquérir l'ensemble ou un certain nombre des compétences nécessaires pour trouver des informations et des documents sur le site web du Codex. À la question relative à leur contribution aux réponses nationales fournies à la demande du Secrétariat du Codex, 53 pour cent des répondants ont indiqué avoir totalement ou partiellement mené à bien cette activité. Seul un participant a déclaré avoir participé après la formation à la préparation d'une demande de soutien auprès du Fonds fiduciaire du Codex en 2014, ce qui semblerait indiquer qu'il n'y a pas de corrélation forte entre la participation à l'atelier et la participation ultérieure au processus national engagé pour solliciter l'aide du Fonds.
- Dans le cas de l'atelier organisé à Djibouti, 67 pour cent des répondants ont déclaré avoir partiellement mené à bien, à la suite de la formation, une activité visant à renforcer l'efficacité de la communication et de la collaboration avec les parties prenantes nationales concernées par les travaux du Codex. Le même nombre de personnes ont indiqué qu'à la suite de l'atelier, des priorités avaient été définies au niveau national pour le Codex et qu'un processus avait été engagé afin de contribuer à l'élaboration des positions nationales en vue des réunions du Codex. Il convient de noter qu'aucune activité immédiate n'était attendue des participants venus des trois zones situées en Somalie en raison de l'instabilité de la situation politique dans le pays.

- Dix-huit mois après la formation, toutes les personnes ayant répondu au questionnaire de suivi sur l'atelier technique régional qui s'était tenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont indiqué qu'elles avaient, partiellement ou totalement, mis en œuvre des mesures pour: 1) informer leurs collègues des résultats de cet atelier et de certains sujets d'étude du Codex importants pour le pays; 2) apporter la contribution de leur pays à au moins un domaine de travail actuel du Codex.

### Effet direct 3-1. Les données scientifiques fournies par les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire contribuent aux débats au sein du Codex

<b>Question du suivi</b>	Les données scientifiques contribuent-elles au processus décisionnel du Codex?
<b>Indicateur</b>	Décisions du Codex prises dans le ou les comités pertinents qui reposent sur une somme plus vaste de données scientifiques issues de projets financés par le Fonds fiduciaire.
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Les progrès seront évalués lors de la session du comité pertinent du Codex qui se tiendra six mois au moins après la soumission du rapport final du projet sur les mycotoxines dans le sorgho; les données et les résultats de l'évaluation seront présentés dans le rapport de suivi de l'année correspondante.</b>

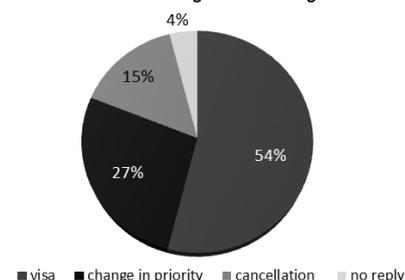
### Administration 1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, mais n'ayant pas participé aux réunions prévues

<b>Question du suivi</b>	Les procédures administratives du Fonds fiduciaire sont-elles adaptées aux besoins et aux réalités des bénéficiaires?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui, pour une raison quelconque, n'ont pas assisté aux réunions prévues.
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Le résultat demeure satisfaisant pour les problèmes que le Fonds fiduciaire du Codex maîtrise. Aucun cas de non-participation pour cause d'absence d'indemnités journalières de subsistance en 2013. Le résultat reste insatisfaisant en ce qui concerne les problèmes de visa.</b>

En 2012, le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex a mis en place un processus destiné à suivre les raisons pour lesquelles des participants bénéficiant du soutien du Fonds n'avaient pas participé à la réunion du Codex pour laquelle ils avaient été parrainés.

Le Graphique 15 illustre les résultats pour l'année civile 2013. Au total, 11 participants sur les 136 qui bénéficiaient d'un soutien pour se rendre à des réunions du Codex en 2013 n'ont pas été en mesure de participer à une réunion prioritaire mentionnée dans leur demande (8 pour cent, contre 9 pour cent en 2012). Les problèmes rencontrés pour obtenir les visas nécessaires à temps continuent de représenter plus de la moitié des causes de non-participation en 2013 (52 pour cent en 2012, 54 pour cent en 2013). Dans 27 pour cent des cas, les défections étaient dues au fait que les participants avaient opté pour une autre réunion prioritaire et dans 4 pour cent, à un défaut de réponse des pays<sup>12</sup>. En novembre 2013, certaines parties de la région Asie du Sud-Est ont été touchées par le typhon Haiyan et, pour des raisons de sécurité, le voyage de plusieurs personnes qui devaient participer à la quarante-cinquième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire

Graph 15. Percentage of participants granted CTF support that fail to attend the designated meetings in 2013



<sup>12</sup> Ni le participant désigné ni le point de contact du Codex n'ont répondu aux communications du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex avant la date limite (2 semaines avant le début de la réunion).

s'est trouvé annulé. Ces annulations ont représenté 15 pour cent des défections. Aucun participant n'a renoncé à une réunion en raison de problèmes liés au paiement des indemnités journalières de subsistance, ce qui est une amélioration notable par rapport à 2012.

## Administration 2. Satisfaction des bénéficiaires

<b>Question du suivi</b>	L'administration du Fonds fiduciaire du Codex est-elle suffisamment réactive?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de bénéficiaires satisfaits de l'administration du Fonds fiduciaire du Codex.
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Satisfaisant. Aucun problème d'administration des déplacements n'a été attribué au travail du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex. Plus de 75 pour cent des répondants ont déclaré être très satisfaits des résultats du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex.</b>

Il a fallu modifier le rapport en ligne utilisé par les participants pour soumettre les rapports obligatoires au Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex afin de collecter les données nécessaires pour cet indicateur. Le rapport révisé comprenait deux nouvelles questions portant sur la satisfaction quant à l'administration du Fonds fiduciaire du Codex et a été mis en œuvre en 2013. Les premiers résultats partiels issus des rapports soumis par les participants pour 2013 dans le système en ligne et disponibles au moment de la rédaction du présent document sont présentés ci-après.

Question 1: «Avez-vous rencontré des problèmes d'administration des déplacements dans le cadre de votre participation à la réunion?» (Réponses possibles: «oui» ou «non», espace prévu pour des informations supplémentaires en cas de réponse affirmative)

Le pourcentage de répondants ayant indiqué n'avoir eu aucun problème d'administration des déplacements a été de 97 pour cent. Un seul participant a répondu «oui» (arrivée en retard à la réunion en raison de vols manqués ou retardés).

Question 2: «Comment jugeriez-vous les résultats du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex?» (Réponses possibles: «très bons», «bons», «moyens», «pas très bons», «insuffisants», espace prévu pour des commentaires)

Les résultats du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex ont été jugées «très bons» par 77 pour cent des répondants et «bons» par les 23 pour cent restants.

## Gestion 1. Satisfaction des parties prenantes

<b>Question du suivi</b>	Le Fonds fiduciaire du Codex répond-il comme il convient aux besoins des États Membres pour assurer une participation élargie et efficace aux travaux du Codex?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage des parties prenantes satisfaites de la gestion du Fonds fiduciaire du Codex.
<b>Évaluation générale des progrès</b>	<b>Rapports de 2012: le résultat est satisfaisant pour les groupes ayant répondu, puisque la note moyenne cible de 4 a été atteinte; en revanche, le taux de réponse de deux groupes de parties prenantes<sup>13</sup> est faible. Taux de réponse élevé du groupe des pays donateurs.</b>

<sup>13</sup> 1) Pays ayant bénéficié de l'aide du Fonds fiduciaire du Codex; 2) pays qui sont membres du Codex, mais ne sont ni des pays bénéficiaires, ni des pays donateurs.

---

Cet indicateur est évalué une fois par exercice biennal. On ne dispose donc pas de résultat pour 2013. Le questionnaire soumis aux groupes de parties prenantes en 2012 leur sera envoyé à nouveau au dernier trimestre 2014 en vue de l'intégration des résultats dans le Rapport de suivi 2014.

### Incidences sur la gestion

Niveau de résultats	Priorité	Problème	Suite donnée aux recommandations du Rapport de suivi 2012	Actions prévues pendant la période 2014/2015
Effet direct 2 (Participation renforcée)		<p><b>Peu d'utilisation des observations écrites comme moyen de participer au Codex et aucune amélioration notable en 2013.</b></p>	<p>1. Modules de formation sur la formulation et l'utilisation d'observations écrites intégrés dans toutes les activités FAO/OMS pertinentes de renforcement des capacités ayant bénéficié de l'aide du Fonds fiduciaire du Codex.</p>	<p>1. La FAO et l'OMS redoubleront d'effort pour intégrer des modules étoffés de formation à la formulation et à l'utilisation d'observations écrites dans les activités FAO/OMS de renforcement des capacités en relation avec le Codex. Ces actions doivent s'inscrire dans des activités plus larges visant à faire comprendre et définir l'engagement effectif des pays dans le processus d'établissement de normes.</p>
		<p><b>Peu de respect des dates limites et des critères fixés pour l'acceptation des demandes de soutien. Petite amélioration en 2013, mais le pourcentage de pays qui ont envoyé leur demande dûment remplie et sont à jour dans leurs rapports au 31 octobre reste très faible.</b></p>	<p>2. Gros effort de communication du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex et des fonctionnaires de la FAO et de l'OMS dans toutes les régions afin de faire en sorte que les dossiers soient complets et envoyés à temps.</p>	<p>2. Pendant l'année, la FAO et l'OMS aideront les pays à résoudre les problèmes susceptibles de les empêcher de soumettre leur dossier en temps et en heure. 3. Les deux organisations renouvelleront les actions entreprises en 2013, mais en les faisant débiter plus tôt (deux mois avant la date butoir d'octobre, par exemple).</p>
		<p><b>La capacité de participer efficacement reste faible. Aucune amélioration substantielle par rapport à l'analyse des rapports de 2011.</b></p>	<p>3. Travaux entrepris par la FAO et l'OMS pour déterminer les régions/pays dont la capacité reste faible, et activités ciblées de renforcement des capacités menées en 2013 et/ou prévues pour 2014.</p>	<p>4. La FAO et l'OMS veilleront à ce que huit cours de formation sur le Codex devant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire en 2014 s'emploient à éliminer les obstacles recensés comme affaiblissant la capacité de participer efficacement au Codex.</p>

				<p>5. La FAO, l'OMS et le Fonds fiduciaire du Codex examineront la possibilité d'inclure des questions dans les évaluations complémentaires des cours de formation en vue de suivre l'amélioration des capacités nationales en matière de préparation et de participation aux réunions du Codex.</p>
		<p><b>Problèmes liés aux faibles taux de réponse aux questionnaires de suivi, aux taux de défections (du fait d'un changement d'emploi, par exemple) et à l'application des connaissances et compétences acquises à l'occasion des cours de formation/ateliers.</b></p>	<p>4. Évaluations complémentaires réalisées en 2012 sur quatre cours de formation FAO/OMS bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex. Prise en compte par les fonctionnaires/formateurs de la FAO et de l'OMS des résultats de ces évaluations afin d'en tirer les enseignements et d'éclairer la mise en œuvre des futures activités de formation.</p>	<p>6. La FAO et l'OMS utiliseront les enseignements et les retours d'informations issus des évaluations de précédents cours de formation pour éclairer la conception et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités en relation avec le Codex sur la période 2014-2015.</p> <p>7. La FAO et l'OMS réaliseront des évaluations complémentaires sur une sélection de cours de formation organisés en 2013, en insistant auprès des participants sur l'importance de répondre aux questionnaires.</p> <p>8. La FAO et l'OMS étudieront comment mettre en évidence et lever les obstacles à l'application des connaissances/compétences acquises lors des activités de renforcement des capacités relatives au Codex.</p>

Effet direct 1 (Participation renforcée)		<b>Diminution du nombre de pays qui s'acquittent entièrement de leur obligation de financement de contrepartie.</b>	<p>5. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex a suspendu le soutien aux pays du groupe 4 qui ne s'étaient pas acquittés de leur obligation de financement de contrepartie en 2012 et/ou en 2013.</p> <p>6. La FAO, l'OMS et le Fonds fiduciaire du Codex devaient organiser des forums de discussion avec les pays du groupe 4, lors de la trente-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius, afin d'examiner les raisons pour lesquelles ces derniers ne s'acquittaient pas de leur obligation de financement de contrepartie, de rechercher les solutions possibles et d'apporter à ces pays le soutien dont ils avaient besoin pour remplir leurs obligations, mais ces forums n'ont pas eu lieu.</p>	<p>9. La FAO et l'OMS saisiront différentes occasions (comités de coordination régionaux, visites dans les pays, activités de formation du Codex) pour déterminer avec les pays, durant l'année, les problèmes sous-jacents et les actions possibles au niveau des pays afin de supprimer les obstacles à une participation durable aux travaux du Codex à l'aide de ressources nationales.</p> <p>10. La FAO, l'OMS et le Fonds fiduciaire du Codex continueront de surveiller l'évolution de ces questions en 2014 et utiliseront les données ainsi recueillies et celles issues de l'évaluation finale du projet pour en tirer des enseignements en vue de la mise en place de l'initiative suivante.</p>
Produit 1 (Participation parrainée)		<b>Nécessité de renforcer la satisfaction au regard de la participation aux réunions.</b>	7. Travaux entrepris par la FAO et l'OMS pour déterminer les régions/pays dont la capacité reste faible, et activités ciblées de renforcement des capacités menées en 2013 et/ou prévues pour 2014.	11. Les formations FAO/OMS mettront l'accent sur le renforcement des capacités au niveau national en vue d'une préparation et d'une participation efficaces aux réunions du Codex.
		<b>Sous-représentation chronique des femmes parmi les participants.</b>	8. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex a encouragé les pays à désigner des délégués femmes compétentes dans les demandes de soutien.	12. Les fonctionnaires régionaux et nationaux de la FAO et de l'OMS intégreront cette question dans les concertations autour du processus de demande de soutien.

Administration		<b>Visas non reçus à temps pour participer.</b>	9. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex a renforcé la communication avec les participants/points de contact du Codex afin que les visas et les autorisations administratives soient obtenus rapidement.	13. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex continuera de sensibiliser les points de contact du Codex/participants à l'importance de s'occuper en temps utile de l'obtention des visas.
			10. L'Administrateur du Fonds fiduciaire du Codex a participé à la réunion des pays hôtes lors de la trente-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius et des observations ont été transmises aux pays hôtes présentant un taux élevé de défections.	14. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex continuera de dialoguer avec les pays hôtes où la plupart des problèmes ont été rencontrés. Il continuera de participer aux réunions des pays hôtes durant les sessions de la Commission du Codex Alimentarius. Un dialogue continu est nécessaire, car la situation peut évoluer d'une année sur l'autre.
Gestion		<b>Mauvaises notes attribuées par certaines parties prenantes.</b>	11. L'Administrateur du Fonds fiduciaire du Codex a eu des échanges informels en marge des réunions du Codex avec les représentants des pays concernés.	15. Le questionnaire sera soumis à nouveau au dernier trimestre 2014, et des actions seront prises pour accroître les taux de réponse des groupes de parties prenantes.
Produit 3 et effet direct 3  (Données scientifiques produites)		<b>S'assurer que les résultats des projets sur les mycotoxines dans le sorgho contribuent au processus en cours au sein du CCCF.</b>	12. Le Fonds fiduciaire du Codex, la FAO et l'OMS ont veillé à ce que les projets sur les mycotoxines dans le sorgho se déroulent dans le respect du calendrier et du budget.	16. Le Fonds fiduciaire du Codex, la FAO et l'OMS mèneront ces projets à bonne fin en 2014.

Légende: Noir = réclame une action urgente. Gris foncé = à suivre de près. Gris clair = progrès encourageants à poursuivre.

\*\*\*\*\*